

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BORDEAUX - 3302 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 11/08/2026 - 32886 - 2023 B 07788 - 982 925 224 - A.P.O INVESTISSEMENT

COPIE

A.P.O INVESTISSEMENT

4 RUE DES HOLLANDAIS
RES NEREE APPT B71

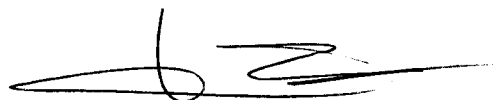
33000 BORDEAUX

Bilan et Resultat Simplifie ANC2022 06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

édité le 04/05/2026

**CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL**



ACTIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2024 (13 mois)		
		Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé	(I)						
Frais d'établissement	(II)						
Immobilisations incorporelles							
Immobilisations corporelles							
Immobilisations financières		131 525		131 525	47,22	131 845	61,19
Total de l'actif immobilisé (III)		131 525		131 525	47,22	131 845	61,19
Stocks et en-cours							
Avances et acomptes versés sur commandes							
Créances clients et comptes rattachés							
Autres créances		133 500		133 500	47,93	75 000	34,81
Charges constatées d'avance							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités		13 519		13 519	4,85	8 613	4,00
Total de l'actif circulant (IV)		147 019		147 019	52,78	83 613	38,81
Comptes de régularisation	(V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)		278 544		278 544	100,00	215 458	100,00

PASSIF		Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2024 (13 mois)
Capital (dont versé : 132 000)		132 000	132 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		47,39	61,26
Ecart de réévaluation et d'équivalence			
Réserves		73 338	26,33
Report à nouveau			
Résultat de l'exercice		62 145	22,31
Subventions d'investissement			73 338
Provisions réglementées			34,04
Total des capitaux propres (I)		267 483	96,03
Provisions	(II)		
Emprunts et dettes assimilées			
Avances et acomptes reçus sur commande en cours			
Fournisseurs et comptes rattachés		122	0,04
Autres dettes		10 938	3,93
Produits constatés d'avance			10 000
Total des dettes (III)		11 060	3,97
Comptes de régularisation	(IV)		
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV)		278 544	100,00
			215 458
			100,00

A.P.O INVESTISSEMENT

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ ANC2022-06

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

Edité le 04/05/2026

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (13 mois)		Variation absolue (12 / 13)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
Produits d'exploitation						
Montant net du chiffre d'affaires						
Autres produits (1)	5 000	8,05			5 000	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	5 000	8,05			5 000	N/S
Charges d'exploitation						
Achats et autres charges externes (2)	2 097	3,37	6 662	9,08	-4 565	-68,51
Impôts, taxes et versements assimilés						
Salaires						
Cotisations sociales						
Dotations aux amortissements et aux dépréciations						
Dotations aux provisions						
Autres charges	320	0,51			320	N/S
Total des charges d'exploitation (II)	2 417	3,89	6 662	9,08	-4 245	-63,71
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION	2 583	4,16	-6 662	-9,07	9 245	138,77
Quote-part de résultat sur opérations faites en commun (III)						
Produits financiers						
De participation	60 000	96,55	80 000	109,08	-20 000	-24,99
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé						
Autres intérêts et produits assimilés	0	0,00				
Reprises sur dépréciations et provisions						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'immobilisations financières						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des produits financiers (IV)	60 000	96,55	80 000	109,08	-20 000	-24,99
Charges financières						
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie						
Total des charges financières (V)						
2. RÉSULTAT FINANCIER (IV - V)	60 000	96,55	80 000	109,08	-20 000	-24,99
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III + IV - V)	62 583	100,70	73 338	100,00	-10 755	-14,65
Produits exceptionnels (VI)						
Charges exceptionnelles (VII)						
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VI - VII)						
Participations des salariés aux résultats (VIII)						
Impôts sur les bénéfices (IV)	438	0,70			438	N/S
BENEFICE OU PERTE	62 145	100,00	73 338		-11 193	-15,25
	<i>Bénéfice</i>		<i>Bénéfice</i>			

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (13 mois)		Variation absolue (12 / 13)	%
(1) Dont reprises sur amortissements, dépréciations et provisions						
(2) Y compris :						
- Redevances de Crédit-bail mobilier						
- Redevances de Crédit-bail immobilier						

A.P.O INVESTISSEMENT

S.A.S.U. au capital de 132 000,00 Euros

Siège social :

4 RUE DES HOLLANDAIS

RES NEREE APPT B71

33000 BORDEAUX

R.C.S : 982 925 224

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30/06/2026 **AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2025**

Résultat – Affectation

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2025** faisant ressortir un **bénéfice de 62 144,98** Euros.

L'associé unique décide d'affecter le résultat de **62 144,98** Euros, de la façon suivante :

- A la réserve légale, pour un montant de 3 107,25 Euros
- Aux autres réserves, pour un montant de 9 037,73 Euros
- A titre de distribution de dividendes à l'associé unique pour un montant de 50 000,00 Euros répartis de la manière suivantes:

<i>Dates de clôture</i>	<i>Revenus éligibles à l'abattement de 40%</i>		<i>Revenus non éligibles à l'abattement</i>
	<i>Dividendes</i>	<i>Autres revenus distribués</i>	
31/12/2025	50 000€		

Nous vous informons que depuis le 1^{er} janvier 2018, les dividendes supportent dès leur versement un prélèvement forfaitaire unique (PFU ou « flat tax ») de 30%, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% de prélèvement sociaux.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année précédant le paiement du dividende.

L'option pour une imposition du dividende au barème progressif reste possible et doit être indiquée sur la déclaration de revenus. Dans ce cas, le prélèvement forfaitaire de 12,8% sera déduit de l'impôt dû. L'abattement de 40% sera maintenu mais les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

De plus, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes, imposés au barème progressif de l'impôt sur le revenu, qu'ils soient éligibles ou non à l'abattement de 40 %, sont retenus à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France ; ils devront être versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

L'associé unique recevra ainsi un dividende unitaire de 37,88 Euros.

Pour copie certifiée conforme

Le Président

